



Extrait du registre
des délibérations de la commune de Saint-Hilaire-en-Lignières
Séance du 03 avril 2026

Date de la convocation

30/03/2026

Date d'affichage

30/03/2026

Nombre de membres

Afférents au conseil
municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Pouvoir : 2

Votants : 14

Votes

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Réf : 2026 – 28

L'an deux mil vingt-six le trois avril à dix-neuf heure, le Conseil municipal de la commune de Saint-Hilaire en Lignières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, mairie de Saint Hilaire en Lignières sous la présidence de Mme Chantal LEPAIN, maire.

Présents : MM. Romaric BILOUS, Anthony GAULTIER, Emmanuel JOUHANNEAU, Jacky PEDARD, Thomas RONDIER, Alexandre VEDRINE Mmes Elise COMTE, Candice HERAULT, Chantal LEPAIN, Patricia PERROCHON, Evelyne SULMON, Véronique VEDRINE

Absents ayant donné procuration : Mmes Régine LEMOINE à Mme Véronique VEDRINE, Mélanie LONG à Mme Evelyne SULMON

Absents n'ayant pas donné procuration : M. Edouard BERGERON

Secrétaire de séance : Candice HERAULT -

2026 28 – COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

La constitution des commissions communales suivantes :

Commission Voirie / Chemins

Sont désignés membres de la commission :

-Mme Mélanie Long

-M. Anthony Gaultier

-Mme Élise Comte

-M. Romaric Bilous

-M. Thomas Rondier

-M. Édouard Bergeron

-M. Emmanuel Jouhanneau

Il est précisé que la présence de l'ensemble des membres est souhaitée lors de la première réunion de la commission.

Commission Cimetière

Sont désignées membres de la commission :

-Mme Patricia Perrochon

-Mme Candice Hérault

Commission Finances

Sont désignés membres de la commission :

-Mme Régine Lemoine

-Mme Patricia Perrochon

-M. Jacky Pedard

-Mme Véronique Vedrine

-Mme Candice Hérault

Commission Bâtiments

Sont désignés membres de la commission :

-M. Anthony Gaultier

-M. Romaric Bilous

-M. Alexandre Vedrine

-M. Emmanuel Jouhanneau

-M. Jacky Pedard

La Maire

Chantal LEPAIN



La secrétaire de séance

Candice HERAULT

Pour extrait certifié conforme

Délibération rendue exécutoire par publication numérique le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative.